

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés: Gilles GUICHON (donne pouvoir à Henri GUIDOT), Julien MANNA (donne pouvoir à Alain RIGAUD), Elise MICHAUD (donne pouvoir à Guy MOREL), Serge LACROIX (donne pouvoir à Pascal GAROFALO), Denis MOREL (est appelé à siéger Bertrand MONNERET), Jean-Robert BONDIÉ (donne pouvoir à Jacques ZANINETTA).

Absents : Christophe RODIA, Magali PEUGET.

Secrétaire de séance : Sylviane GUINARD.

L'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 8 décembre 2016

2. Mise à jour de la composition des commissions de Jura Sud

3. Délégations d'attributions : décisions du Président et du Bureau

4. Finances

- DOB (débat d'orientation budgétaire)
- Versement acomptes des subventions aux associations

5. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Plan de financement restructuration Multi-accueil Pause Câlin
- Mise à disposition locaux crèche/commune de Moirans-en-Montagne ancien CMS
- Schéma scolaire

6. Culture et Communication

- Présentation convention territoriale développement culturel d'éducation artistique et culturelle (CTDCEAC)
- Plan d'aménagement numérique

7. Tourisme, Commerce et Patrimoine

- Projets requalification du site archéologique Villards d'Héria et aménagement site Regardoir (évolution projets selon contraintes réglementaires)

8 Service à la population et CIAS

- Atelier de prévention PRODESSA

9. Vie sportive et associative

- Demande subvention DETR vestiaires et club house stade de Coyron
- Aménagement plaine de jeux Moirans-en-Montagne

10. Environnement et PNR Haut-Jura

- Droit de Prémption Urbain
- Renouvellement mise à disposition des locaux 2^{ème} équipe verte ADAPEMONT
- Poursuite procédure PLU de Lavancia
- Accueil stagiaire de février à août 2017 en partenariat avec PNR

11. Personnel

- Point sur différents recrutements

12. Communications diverses

- Mise en place d'une régie de recettes pour repas conseils communautaires

Michel BLASER souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Pascal GAROFALO souhaite également la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée, il précise que c'est le premier conseil communautaire de l'année 2017 puisque le dernier était le 8 décembre 2016. Le Président indique que le point des finances concernant le débat d'orientation budgétaire sera abordé ce jour et que les comptes administratifs 2016 ainsi que les budgets primitifs 2017 seront votés lors d'un même conseil communautaire qui aura lieu le 13 avril prochain.

Le Président ajoute qu'il y a eu depuis le dernier conseil communautaire du 8 décembre 2016 : 10 réunions de commissions, 4 réunions de bureau, 1 réunion des services, 2 commissions des maires, 1 CAO.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 8 décembre 2016 ainsi qu'un document d'orientation sur le schéma scolaire ont été envoyés par voie postale.

Pascal GAROFALO ajoute que les comptes rendus des commissions suivants ont été envoyés par mail :

INTITULES DES RÉUNIONS	DATES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET MUTUALISATION	14 février 2017
PAYS DE LUDY : AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	11 janvier 2017
CULTURE ET COMMUNICATION	22 novembre 2016 22 février 2017
TOURISME COMMERCE ET PATRIMOINE	1 décembre 2016 25 janvier 2017
SERVICES A LA POPULATION & CIAS	20 octobre 2016

VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	14 novembre 2016 23 janvier 2017
ENVIRONNEMENT ET PNR HAUT-JURA	15 décembre 2016 17 janvier 2017

Pascal GAROFALO précise que les comptes rendus des commissions Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance du 15 mars, CIAS du 2 février et environnement du 14 mars, seront envoyés ultérieurement.

Pour cette réunion, il est proposé à Sylviane GUINARD, déléguée titulaire de Lavancia, d'être secrétaire de séance.

Laure BEVAND procède à l'appel, le quorum étant largement atteint, le Président propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 8 décembre 2016

Il convient d'approuver le compte-rendu du 8 décembre 2016, validé par Guy HUGUES, secrétaire de séance lors de la dernière réunion (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

2. Mise à jour de la composition des commissions de Jura Sud

Pascal GAROFALO indique qu'il est nécessaire de mettre à jour la composition des commissions de Jura Sud, il précise que :

Laurence MAS, délégué communautaire titulaire de la commune de Moirans-en-Montagne souhaite s'inscrire à la commission Culture et Communication.

Emilie FOTI, adjointe à la commune de Montcusel souhaite rejoindre la commission Pays de Ludy : affaires scolaires et Petite Enfance.

Sylvie CORAZZINI de Jeurre souhaite intégrer la commission Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance ainsi que la commission Environnement et PNR (qui remplacerait Mr Didier ROY).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

3. Délégations d'attributions : décisions du Président et du Bureau

Le Président procède à la lecture des décisions du Président ainsi que du Bureau qu'il y a eu depuis le 8 décembre dernier.

Décisions du Président :

N°DP001/2017 du 24 janvier 2017 :

Location de locaux ZA du Grand Gezon à Bourbon Plastindustrie : *renouvellement des baux de location*

Détails des loyers bâtiment Clairbois :

- **Bourbon Plastindustrie** : renouvellement du bail pour un an au 1^{er} février 2017
Loyer : 803.23 € HT + Taxe Foncière : 244.50 €

- **Jura Buis** contrat de bail jusqu'au 31 décembre 2020
Loyer : 451.01 € HT + Taxe Foncière : 135.92 €
- **Association Sport et Forme** : contrat de bail jusqu'au 30 juin 2017
Loyer : 276.61 € HT + Charges : 209.03 € HT
- **Franck LANCELOT** : contrat de bail jusqu'au 31 décembre 2020
Loyer : 214.62 € HT
- **Neotilus** : contrat de bail jusqu'au 31 décembre 2020
Loyer : 1493.85 € HT + Taxe Foncière : 430.00 €
- **Haut-Jura Sport Formation** : contrat de bail jusqu'au 31 décembre 2017
Provision de charges : 209.03 € HT

Décision du Bureau :

N°DB007/2016 du 22 décembre 2016 :

Création d'une régie de recettes *relative à la contribution (= 10 €) des conseillers communautaire aux frais de repas des conseils*

Décision du Bureau :

N°DB001/2017 du 24 janvier 2017 :

Mise en place d'une navette hivernale « La Gelinotte » vacances hiver 2017 départ commune de Moirans-en-Montagne : *participation de la CC = 1 250 €*

Décision du Bureau :

N°DB002/2017 du 24 janvier 2017 :

Finances. Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € *nécessaire au règlement des factures de clôture 2016*

Taux T4M + marge de 1%

Décision du Bureau :

N°DB003/2017 du 24 janvier 2017 :

Personnel. Accueil d'un stagiaire du 06 02 17 au 04 08 17 : *étude de la mortalité des crapauds de l'Etang de la Penne : participation de la CC = 2 000 € partagée à 50% avec la commune de Moirans en Montagne*

Décision du Bureau :

N°DB004/2017 du 16 février 2017 :

Commande publique. Mission d'assistance à l'évolution du contenu de la compétence Développement Economique :

KPMG - 980 € HT /jour d'intervention

4. Finances

■ DOB (débat d'orientation budgétaire)

Rappel : Commission des Maires du 02/03/2017 : cette commission s'est réunie pour discuter de la situation budgétaire de la communauté de communes, ses difficultés et les solutions dont il a été nécessaire de débattre en préalable du vote des comptes administratifs 2016 et du budget primitif 2017.

DGF

Nouvelle diminution de la DGF en 2017 :

La DGF est réduite de 2.4 milliards d'euros supplémentaires en 2017. La contribution communale et intercommunale à la Contribution au Redressement des Finances Publiques est réduite de moitié par rapport à la contribution initialement prévue. En 2017, la DGF atteint 30.86 milliards d'euros (contre 33.22 milliards d'euros en 2016). La DGF diminue pour la 4^{ème} année consécutive.

Evolution de la DGF entre 2013 et 2016 pour la CCJS :

Année	Dotation base	Contribution	Dotation compensation	Contribution	DGF totale	Contribution totale
2013	282 579		381 501		664 080	
2014	255 851	-26 728	377 357	-4 144	633 208	-30 872
2015	162 377	-93 474	369 121	-8 236	531 498	-101 710
2016	62 804	-99 573	361 978	-7 143	424 782	-106 716
		-219 775		-19 523		-239 298

FPIC

Stabilisation du FPIC à 1 milliards d'euro comme en 2016.

Une montée en charge progressive du Fonds avec un objectif de ressources initial en 2012 fixé à 150 millions d'euros pour atteindre 2% des ressources fiscale en 2018, soit 1 150 milliards d'euros.

L'application de +10% par rapport au montant de l'attribution 2016 est à appliquer.

Evolution du FPIC entre 2012 et 2016 pour la CCJS :

Année	FPIC communes	Contribution communes	FPIC Jura Sud	Contribution Jura Sud	Total FPIC	Contribution Total
2012	19 046		6 299		25 345	
2013	32 138	13 092	26 898	20 599	59 036	33 691
2014	49 836	17 698	43 539	16 641	93 375	34 339
2015	79 895	30 059	70 881	27 342	150 776	57 401
2016	131 310	51 415	130 726	59 845	262 036	111 260
		112 264		124 427		236 691

FNGIR

La contribution au titre du FNGIR reste stable depuis sa mise en place en 2011 (+2% sur 3 ans).

Année	Montant en €
2011	- 406 581
2012	- 407 847
2013	- 415 523
2014	- 415 253
2015	- 415 253
2016	- 415 253

EPARGNE NETTE

La capacité d'autofinancement nette (remboursement du capital des emprunts déduit) est faible en 2015, et ce depuis 2014, et est devenue très critique en 2016.

Année	Montant en €
2012	753 417.70 €
2013	667 380.16 €
2014	219 124.18 €
2015	195 986.81 €
2016	- 311 719.59 €

PANIER FISCAL

Les taux 2016 sont les suivants :

TH : 13.56%
 FB : 3.98%
 FNB : 8.83%
 CFE : 21.06%

Il est proposé une hausse de la pression fiscale de 10% sur les 3 taxes TH, FB, FNB, en 2017, et sera proposé d'appliquer le taux maximum pour la CFE.

2016					Base prévisionnelles 2017*	Plus value prévisionnell e		
TH	7 484 697	13,56%	1 014 925	10%	7 514 000	14,92 %	1 120 788	105 863
TFB	9 069 699	3,98%	360 974	10%	9 096 000	4,38%	398 223	37 249

TFN							39	
B	412 061	8,83%	36 385	10%	406 300	9,71%	464	3 079
CFE	5 430 328	21,06%	1 143 627	9%	5 571 690	22,96%	1 279	135 633
							260	
							2 837	
			2 555 911				735	281 824

Bases prévisionnelles provisoires données par Les Services
* Fiscaux

➤ Synthèse de la situation budgétaire au 31/12/2016 :

- Une CAF nette négative de l'ordre de 300 000.00 €
- Un emprunt non encore réalisé pour les investissements 2014-2016 pour plus de 1 000 000.00 €
- Un résultat de clôture inférieur à 5% des recettes de fonctionnement

➤ Les pistes pour l'équilibre budgétaire 2017 :

- Une hausse de la fiscalité de +10%
 - Environ 140 000.00 € sur la fiscalité « ménages » (TH, FB et FNB) selon un variation uniforme,
 - Majoration spéciale de la CFE (+1.3 point) pour environ 136 000.00 € soit un taux à 22.96% (21.06% en 2016)

👉 Il faut rappeler que la hausse de la fiscalité améliore le CIF et donc la DGF.

- La réalisation d'un emprunt d'environ 1 800 000.00 € en première approche.
- Le développement d'un pacte financier et fiscal

Bernard JAILLET constate que si la communauté de communes Jura Sud acquiert des nouvelles compétences, elle aura également des dépenses de fonctionnement plus importantes.

Le Président lui répond que oui, il ajoute qu'il souhaiterait trouver une solution avec le pacte sans avoir à grever encore le contribuable.

Jacques ZANINETTA complète le propos du Président en indiquant que c'est justement le rôle de la CLECT.

Claude BENIER ROLLET indique que la prise de nouvelles compétences pourrait également bonifier les dotations.

Le Président ajoute que plusieurs solutions ont été envisagées tel que fermer des services mais refuse cette éventualité pour le moment.

Il termine sur ce point en précisant que ce n'était qu'une information et qu'il n'y a pas de délibération à prendre.

■ Versement acomptes des subventions aux associations

Il est proposé de procéder au 1^{er} versement de subvention 2017 (avant le vote du budget) :

- Idéclik = 25 000.00 €
- Noël au Pays du Jouet = 10 000.00 €
- Ecole de Musique = 13 000.00 €
- Jura Sud Football = 10 000.00 €
- Automne Musical = 900.00 €
- Meilleurs sportifs 2016 = 240.00 €

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

5. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Plan de financement de la restructuration du Multi-accueil Pause Calin

► Demande de subvention complémentaire Région/Contrat de pays 2015-2017 pour le multi-accueil Pause Calin

Alain RIGAUD précise que dans le cadre du contrat de Pays du Haut-Jura 2015-2017, la communauté de communes Jura Sud s'est vu attribuer :

- une subvention de 78 000.00 € pour la restructuration du multi accueil Pause Calin
- une subvention de 6 000.00 € pour l'aménagement des voies douces sur le territoire.

Les 6 000 € attribués pour les voies douces portaient sur la réalisation de travaux sur 2 tranches :

- la tranche 1 : Jeurre - Lavancia → 3 949 €
- la tranche 2 : Jeurre-Vaux → 2 051 €

Il s'avère que nous ne réaliserons pas la tranche 2 avant le 31 août 2017.

Ainsi, nous sollicitons la réaffectation de la partie de la subvention initialement attribuée à la tranche 2 des voies douces (2 051 €) pour l'affecter à la restructuration du multi-accueil Pause Calin en complément de la somme de 78 000 euros déjà sollicités.

De plus, le Pays du Haut-Jura a actualisé son Contrat de Pays le 15 mars dernier avec une nouvelle répartition de l'enveloppe Station des Rousses : nous bénéficierons de 16 713 € supplémentaires, qui viennent s'ajouter au 78 000 € + 2 051 €.

Ainsi, nous pouvons espérer au maximum 96 764 € (notre dossier est à l'étude et certaines dépenses ne seront surement pas éligibles, telles que « Divers et imprévus » et « dommage ouvrage », soit 20 000 € environ).

Le nouveau plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

DÉPENSES	
Honoraires & Missions	99 680.00 €
Extension	324 000.00 €
Restructuration	109 500.00 €
Aménagements extérieurs	103 300.00 €
Divers & imprévus	10 000.00 €
TOTAL TRAVAUX HT	546 800.00 €
TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES HT	646 480.00 €
TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES TTC	775 776.00 €

RECETTES	
ETAT – FNADT (28.1%)	181 782.43 €
CAF (22.9%)	148 000.00 €
CRFC contrat de Pays (15%)	96 764.00 €
Commune Moirans-en-Montagne (5.6%)	36 300.00 €
Fonds propres Jura Sud (28.4%)	183 633.57 €
TOTAL RECETTES	646 480.00 €

Ce nouveau plan de financement est accepté à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Mise à disposition locaux multi-accueil Pause câlin

Alain RIGAUD indique que le temps des travaux de restructuration des locaux du Multi-accueil, la Mairie de Moirans-en-Montagne accepte de nous mettre à disposition des locaux situés au 37 rue du Jura à Moirans-en-Montagne pour une surface d'environ 192m². Cette surface comprend l'espace d'accueil au rez-de chaussé, le bureau de la direction et un local de stockage au 1^{er} étage.

La mise à disposition est prévue sur 16 mois. Les charges locatives de chauffage, eau et électricité seront refacturés trimestriellement à la communauté de communes.

Il est proposé de délibérer pour la signature de la convention de mise à disposition avec la commune de Moirans-en-Montagne.

Cette proposition est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Schéma scolaire

Alain RIGAUD explique que le schéma scolaire est un document d'orientation à l'échelle de la communauté de communes Jura Sud. La collectivité étant compétente sur la création et la rénovation des groupes scolaires, il a pour vocation d'accompagner le maillage du territoire en établissements scolaires. Par ailleurs, il donne un appui aux communes et à la communauté de communes dans leurs échanges avec l'Education nationale autour de la « carte scolaire » (ouverture/fermeture de postes).

Il regroupe différents documents :

- Les écoles sur Jura Sud, Etat des lieux et flux 2017
- Schéma scolaire à horizon 2020
- Schéma scolaire à horizon 2026
- Si fermeture d'écoles, une scolarité sur Moirans-en-M et des dérogations possibles hors CCJS
- Distances entre communes

Alain RIGAUD précise que ce document a déjà été présenté plusieurs fois en commission Pays de Ludy, il demande s'il y a des questions.

Laurence MAS apporte une explication sur l'avis défavorable de la commune de Moirans-en-Montagne sur ce schéma scolaire, elle indique que cette proposition ne semble pas pertinente puisque que nous sommes en pleine restriction budgétaire et que c'est proche de la commune de Moirans-en-Montagne, qui possède de nombreux bâtiments vides.

Cette proposition est validée à l'unanimité (résultat des votes : 29 pour – 1 contre – 0 abstention).

6. Culture et Communication

- Présentation convention territoriale développement culturel d'éducation artistique et culturel (CTDCEAC)

Claude BENIER ROLLET présente en détail ce contrat avec la collaboration de Mme Dominique LACROIX, Présidente du festival Idéklic.

Il explique qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur DEMANGE, Conseiller action culturelle de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, le 29 novembre 2016 pour une réunion de travail et de préparation du contrat. Suite à cette rencontre les groupes de travail (comité de pilotage, groupe de travail élargi et comité restreint) ont été définis et les réunions de travail se sont enchaînées :

- 5 décembre 2016 : réunion de travail interne
- 5 janvier 2017 : réunion avec le groupe de travail élargi (comprenant l'ensemble des acteurs pédagogiques, culturels, associatifs, élus...) pour présentation du CTDCEAC et demande de retour des fiches renseignements.
- 25 janvier 2017 : réunion du groupe de travail élargi pour présentation des fiches actions culturelles de chacun
- 6 février 2017 : réunion de travail interne pour l'étude des fiches actions
- 7 février 2017 : comité restreint de présentation des actions culturelles

👉 Le principe de la CTDCEAC

La DRAC financerait 2017 - 2018 - 2019 (15 000 euros chaque année ; idem pour la Comcom souhaitable), même si les actions s'exerceront en fait sur les années scolaires 17-18 ; 18/19 ; 19/20.

👉 Les enjeux et objectifs de la CTDCEAC

1. Structurer et mettre en cohérence l'activité culturelle du territoire pour valoriser l'existant.
2. Favoriser et mettre en valeur les pratiques artistiques individuelles / collectives avec l'aide de professionnels.
3. Elargir les publics : irriguer sur tout le territoire Jura Sud pour rendre accessible la culture, les patrimoines et les pratiques artistiques à la population multiculturelle et aux adolescents.

👉 Les axes thématiques d'actions culturelles sur les 3 ans

1. La musique
2. L'éducation à l'image et au numérique
3. Arts du langage et du spectacle, « Des scènes et des mots »

👉 Le calendrier prévisionnel

- La convention est pluriannuelle : juin 2017 à juin 2019
- Présentation en mars 2017 et validation au conseil communautaire : avril 2017
- Signature entre la Communauté de Communes et le DRAC : événement public au musée en avril 2017

Claude BENIER ROLLET termine son propos en remerciant le travail effectué par Mélanie BESSARD, Magali MOREL et Elodie LACROIX.

Arrivée de Mr Serge LACROIX à 19h19



J. G.

Guy MOREL indique que c'est un très beau projet, il apprécie notamment l'aspect musical très complet.

Le Président félicite également le travail réalisé par Claude BENIER ROLLET.

Claude BENIER ROLLET ajoute qu'il y a beaucoup de partenariat dans ce contrat et précise que c'est important.

■ Plan d'aménagement numérique

Claude BENIER ROLLET présente le projet d'aménagement numérique du Jura par le déploiement d'un réseau départemental à très haut débit est porté par le Département du Jura.

Les missions de conception et de construction du réseau seront réalisées par le Département au travers d'un marché de Maitrise d'Œuvre (groupement de commande avec les Départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire) et d'un marché de Travaux.

Les missions d'exploitation et de commercialisation du réseau seront déléguées par le Département à la SPL Régionale (SPL BFC Numérique) récemment créée et dont le Département du Jura est actionnaire.

2 scénarios sont possibles : une montée en débit (MED) ou un déploiement FttH (réseau 100% fibre optique).

Le coût total du projet de déploiement à l'échelle du département s'élève **66,3 M€ d'investissement** (FttH : 52,6 M€ et MED : 13,7 M€), réparti ainsi :

Partenaire financier	Taux de participation aux investissements du projet
Etat	35 %
Région	15 %
Département	25 %
EPCI	25 %
Total	100 %

Chaque EPCI est concerné par le projet (MED et/ou FttH) dans le projet à 5 ans du Département.

Jura Sud doit donc définir prochainement les scénarios choisis (MED et/ou FttH) pour ses communes ainsi que la priorisation de ceux-ci.

Financièrement, la participation attendue des EPCI pour le FttH est de **360€/prise construite** si la SPL prend en charge les raccordements et la participation attendue des EPCI pour les opérations de montée en débit est de **230€/ligne impactée**.

7. Tourisme, Commerce et Patrimoine

■ Projets requalification du site archéologique Villards d'Héria et aménagement site Regardoir (évolution projets selon contraintes réglementaires)

- Requalification du site archéologique Villards d'Héria

Jacques ZANINETTA explique la requalification du site archéologique de Villards d'Héria :

Restitution le 15 février 2017 de la phase 2 de l'étude de faisabilité par le cabinet OPPIDUMSIS lors du COPIL qui définit un schéma d'aménagement.

Prise en compte de l'ensemble des contraintes d'aménagement et de développement : inscription et/ou classement du site archéologique aux Monuments Historiques, législation environnementale (APPB écrevisses à pattes blanches, ZNIEFF)

et l'inconstructibilité des abords du site en vigueur à partir du 27 mars 2017 (Règlement National d'Urbanisme) et ce jusqu'au PLUi dans lequel le projet pourrait être inscrit.

Le cabinet définit un programme d'aménagement en trois temps :

- **une étape préparatoire de mise à niveau du site** avec des acquisitions foncières et des fouilles préventives. **Planning de réalisation : 2017-2018.**

- **un Temps 1 permettant de parvenir à un site de découverte** avec la réalisation d'un pôle d'accueil et d'interprétation, la scénographie du site archéologique, le traitement des espaces extérieurs et la mise en place d'une signalétique ainsi que la création d'un produit touristique complémentaire : le sentier d'interprétation des puits. C'est à ce moment-là que le site pourra ouvrir avec un planning prévisionnel en **2019.**

- **un Temps 2 qui doit permettre au site de devenir un véritable lieu d'excursion** via l'agrandissement du pôle d'accueil et d'interprétation, l'aménagement des espaces extérieurs et paysagers (dont une aire de jeux et de pique-nique), le parcours du lac d'Antre permettant de connecter l'ensemble des éléments naturels liés au fonctionnement et à l'histoire du site archéologique. **Planning prévisionnel d'ouverture : 2022.**

Proposition par le cabinet des **deux scénarii d'aménagement** en fonction des contraintes :

- **Le premier** implante le pôle d'accueil et d'interprétation en lieu et place de l'actuel espace de

2.G

stationnement, sur les parcelles communales en surplomb du site archéologique. L'attente du PLUi est obligatoire.

- **Le second**, pour pallier l'inconstructibilité de la zone et éviter l'attente de l'entrée en vigueur du PLUi, propose d'installer le pôle d'accueil sur le bâtiment (aujourd'hui non utilisé, mais privé)

implanté sur les parcelles n° 299-298. **Acquisitions foncières difficiles et risques de conflits d'usages liés à la toute proximité d'une habitation privée.**

Le cabinet propose **une estimation de la fréquentation et des coûts d'investissements et de fonctionnement en temps 1 puis en temps 2 ainsi que les périodes et horaires d'ouverture judicieux.**

Il en ressort principalement que :

- Les réalisations du sentier d'interprétation des puits et de l'itinéraire du lac d'Antre, sont essentielles dans la mise en tourisme du site archéologique. Sans quoi le déficit serait considérable.
- La seule modalité d'exploitation envisageable semble celle de la régie (ou par une association culturelle).

● Aménagement site Regardoir

Jacques ZANINETTA revient sur le projet d'aménagement du site du Regardoir, en attente rendu étude revitalisation du Bourg centre de Moirans courant mars et ensuite le cabinet Zou lance la phase II de l'étude de programmation (chiffrage). Concernant les problèmes réglementaires sur site, rencontre avec le commissaire enquêteur le 03 février.

8. Service à la population et CIAS

■ Ateliers de prévention PRODESSA

Jean-Pierre BROCARD indique que PRODESSA propose d'animer sur Moirans des ateliers de prévention destinés aux seniors de plus de 60 ans (retraités).

Une réunion publique d'information aura lieu le mercredi 22 mars à la Mezzanine de la salle des fêtes à 18h00: le but est de constituer un ou deux groupes de 10 personnes qui bénéficieront d'ateliers gratuits pour prévenir par le jeu et des animations ludiques et novatrices, le vieillissement, rompre l'isolement des personnes âgées à domicile et de préserver l'autonomie par la stimulation cognitive.

PRODESSA propose:

- 19 ateliers de 2h00 (lieu à définir mais la salle de réunion de la maison de santé sera proposée)
- 6 séances sur la remise en jeu
- 8 séances sur la vitalité (activité physique) + gourmandise (recettes de cuisine)
- instants bien-être (massages, réflexologie)

Ce programme semble très intéressant d'autant plus qu'il est gratuit et qu'il peut s'adresser à toutes les personnes âgées de Jura Sud.

Des affiches seront envoyées dans les mairies pour transmettre l'information.

9. Vie sportive et associative

■ Demande subvention DETR vestiaires et club house stade de Coyron

Jean-Charles DALLOZ précise que lors du dernier conseil communautaire en date du 8 décembre 2016, nous avons sollicité des subventions auprès de la Région, du Département et de la FFF, pour la rénovation et mise en conformité des vestiaires de football du stade du creux à Coyron et création d'un club house.

Il s'avère que nous pouvons espérer un financement supplémentaire au titre de la DETR 2017 (travaux urgent de sécurité et d'accessibilité – taux maximum : 40%).

Le nouveau plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

DÉPENSES

Démolition des vestiaires existants	5 771.00 €
Désamiantage plaques ciment	9 500.00 €
Fondations – réseaux	31 124.00 €
Ensemble modulaires préfabriqués	295 974.17 €
Frais étude et maîtrise d'œuvre	41 084.30 €
TOTAL TRAVAUX HT	383 453.47 €

RECETTES

(montants au dossier de dde DETR)

(Montants annoncés)

Fédération Française de Football		
- Club House	40 000.00 € (10%)	
- Vestiaires	20 000.00 € (5%)	
ETAT – DETR 2017	153 381.00 € (40%)	30%
→115 036.04 €		
Conseil Départemental	93 381.00 € (25%)	35%
→134 208.71 €		
Autofinancement Jura Sud	76 691.47 € (20%)	
TOTAL RECETTES	383 453.47 €	

En complément des délibérations du 8 décembre, nous devons délibérer pour solliciter l'aide d'une DETR au taux maximum sur le projet.

Le Président complète le propos de Jean-Charles DALLOZ en rappelant que c'est pour le moment, une simple délibération de principe.

Cette proposition est validée à l'unanimité (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

■ Aménagement plaine de jeux Moirans-en-Montagne

Serge LACROIX indique qu'un dossier de demande de subventions pour des équipements sportifs (plaine de jeux à Moirans-en-Montagne) va être lancé.

Pour le moment projets en cours, besoin uniquement d'une approbation du conseil communautaire pour obtenir des subventions.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

10. Environnement et PNR Haut-Jura

■ Droit de Prémption Urbain

Cyriane DEGEORGE explique le droit de préemption urbain :

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD DOTEES D'UN PLU APPROUVE OU D'UNE CARTE COMMUNALE :

Les communes concernées sur le territoire de la CCJS :

- Celles couvertes par un PLU : Coyron, Maisod, Martigna, Meussia, Moirans en Montagne
- Celles couvertes par une Carte Communale : Etival et Montcuse

Institué par la loi du 10 juillet 1985, le droit de préemption urbain est une procédure décentralisée qui offre aux communes et, dans des cas rigoureusement délimités par la loi, aux institutions intercommunales, la faculté d'acquérir prioritairement les biens immobiliers indispensables à la réalisation des politiques d'aménagement, d'urbanisme ou d'environnement qu'elles entendent engager.

Depuis la loi ALUR, les communautés compétentes en matière de PLU le sont automatiquement pour exercer le droit de préemption urbain. Ce transfert intervient automatiquement avant même l'élaboration du PLU intercommunal. Il s'agit non seulement de la compétence pour excercer mais également pour instituer le DPU ;

Il revient à l'EPCI d'instaurer, de supprimer ou de modifier le champ territorial du DPU, dès lors que celui-ci est compétent, de par la loi ou de par ses statuts, pour élaborer les documents d'urbanisme.

D'une part, le président de l'organe délibérant de l'EPCI peut, par délégation du conseil communautaire, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'exercer, au nom de l'EPCI, le DPU, et ceci en vertu des règles posées à l'article L. 2122-22 15° du CGCT lesquelles sont applicables aux EPCI.

Il s'agit là d'une délégation de pouvoir : elle comporte le transfert de l'organe délibérant au président du pouvoir de prendre les décisions de préemption. Il en résulte que l'organe délibérant de l'EPCI est dessaisi de la compétence ainsi transférée.

Ce dernier ne peut donc plus exercer cette compétence tant qu'il n'a pas mis fin à la délégation accordée au président, faute

de quoi ses décisions émaneraient d'une autorité incompétente.

La délégation peut aussi, être accordée à l'un des membres de l'EPCI – président, vice-présidents, éventuellement, un ou plusieurs autres membres – dès lors que le droit de préemption ne figure pas dans la liste des attributions dont la délégation aux membres du bureau de l'EPCI n'est pas possible.

D'autre part, l'organe délibérant de l'EPCI peut déléguer l'exercice du DPU, dans les conditions de droit commun, « à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement »²². Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. La délibération portant transfert du droit de préemption précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée.

Les zones de préemption sont créées par délibération. Tant que cette délibération n'est pas rapportée, elles demeurent opposables.

Ainsi, le transfert de compétence aux communautés du PLU n'emporte pas de conséquence en la matière. Aucune nouvelle délibération n'est nécessaire sauf si la communauté entend modifier le périmètre dans les limites fixées à l'article L.211-1.

Existe-il des zones de préemption d'intérêt communautaire ?

Cette notion n'existe pas. La communauté lorsqu'elle est compétente peut soit perpétuer le zonage préexistant défini par les communes, soit le redéfinir. En tout état de cause, la délibération qui institue les périmètres de préemption n'a pas à les justifier.

Une communauté peut-elle préempter pour un projet d'intérêt communal (puis céder le bien à la commune) ?

Le principe de spécialité n'empêche pas la communauté de préempter un bien, étant compétent en matière de préemption, si cette préemption est motivée par l'acquisition du bien en vue de sa cession à une commune compétente pour réaliser une opération d'intérêt communale qui entre dans le champs des action ou opérations définies par l'article L.210-1 du CU. La motivation de la communauté doit bien viser le projet communal.

Quelles sont les délégations de compétence possibles ?

Le code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour le titulaire du DPU (qui est la communauté, ou la commune, le cas échéant) de le déléguer à une collectivité locale.

La commune peut donc se voir accorder tout ou partie du DPU dont est titulaire la communauté compétente en matière de PLUi.

Cette délégation peut être soit générale pour tout ou partie du territoire, soit ponctuelle. Quoi qu'il en soit, sauf précision contraire dans l'acte de délégation, cette délégation vaut sur tout le territoire communautaire, donc pour l'ensemble des communes.

Le code général des collectivités locales prévoit quant à lui la délégation possible de l'exercice du DPU au maire, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ce qui peut être une source de gain de temps (article L.2122-22 – 15°).

De même, la communauté peut déléguer l'exercice du DPU à son président, que la communauté soit titulaire ou délégataire (article L.5211-9 modifié par la loi ALUR).

Il est proposé à l'assemblée de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain aux communes concernées.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

■ Renouvellement mise à disposition des locaux 2^{ème} équipe verte ADAPEMONT

Gérald HUSSON indique qu'il convient de renouveler la délibération prise le 9 juin 2016, approuvant la mise en place d'une 2^{ème} équipe d'emplois verts de 6 personnes pour l'année 2017. Ainsi que de renouveler la mise à disposition à l'ADAPEMONT des bâtiments situés 3 rue du Moulin à Moirans-en-Montagne afin d'accueillir la 2^{ème} équipe d'emplois verts.

Ce renouvellement est validé par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

■ Poursuite procédure révision PLU de Lavancia

Cyriane DEGEORGE indique que, depuis le 1/01/2017, la communauté de communes est compétente pour toutes les procédures de planification en cours sur le territoire : c'est notamment le cas de la commune de LAVANCIA dont le POS est en cours de révision (PADD approuvé en décembre 2016). La fin de la procédure est planifiée pour début 2018.

Ce transfert juridique de compétence s'accompagne d'un transfert des biens (actif) et des emprunts (passif) nécessaires à l'exercice de cette compétence, ceci généralement au moyen de la mise à disposition. Les engagements (notamment les marchés en cours liés à la compétence) sont également transférés.

Le financement de la compétence est assuré par la collectivité qui reprend. Pour cela la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunit pour évaluer le coût de cette compétence transférée, ce coût étant défalqué du montant de l'attribution de compensation que verse la communauté de communes à la commune.

La communauté de communes a le choix de poursuivre ou non cette procédure dont le coût lui est également transféré, coût qui devra de nouveau être pris en charge lors de la prescription du PLUi.

Le coût total de la mission, confiée par la commune de Lavancia à SOLIHA Jura, s'élève à 27 900,00 € TTC, le reste à charge étant de 18 000,00 € TTC.

Toutefois, la commune peut, par délibération, accorder une avance temporaire à la communauté de communes, avance qui devra impérativement être remboursée, bien sûr, selon les termes prévus par une convention signée entre les 2 parties.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Accueil stagiaire avec PNR :

Gérald HUSSON informe ses collègues de l'arrivée d'un jeune stagiaire (Antonin CONAN) au sein de la collectivité durant 6 mois en partenariat avec le PNR du 6 février au 4 août 2017. Son stage s'exercera en alternance sur Montpellier et Moirans-en-Montagne sur la recherche de l'agent pathogène, responsable des mortalités de crapauds communes à l'étang de la Penne.

Il salue également la participation financière de la commune de Moirans-en-Montagne puisque la mairie a financé à hauteur de 1000 euros.

11. Personnel

■ Point sur différents recrutements et mouvements d'agents

Pascal GAROFALO dresse un point sur les différents recrutements et mouvements d'agents :

MUSEE DU JOUET

Service des publics

Suite à l'appel à candidature pour le poste d'assistant(e) pour le service des publics, nous avons reçu 131 CV. Une première sélection a été faite, invitant 14 candidats à passer un test écrit, et 10 y ont répondu. Puis 5 d'entre eux ont été reçus en entretien.

C'est Claudie GOUJON qui a été recrutée et qui a rejoint l'équipe du Musée du Jouet le 06 février dernier.

Récolement

Les contrats de Faustine JAUFFRET et Florence GUYENNOT ont été reconduits pour un an. Ces deux postes sont subventionnés à hauteur de 50 % par la DRAC et vont permettre de poursuivre le travail de récolement engagé depuis 2 ans déjà.

Billetterie-Boutique

Suite au décès de notre agent Claude LACROIX, nous avons proposé à Vanessa BERNARDIN de rester en poste de manière pérenne au sein de notre collectivité.

En effet, Vanessa est arrivée le 02 février 2015 pour remplacer Claude LACROIX au début de sa maladie, elle a donné entière satisfaction, s'est beaucoup investie dans son travail et s'est vite intégrée à l'équipe. S'agissant d'un emploi permanent, il était légitime de lui proposer de reconduire son contrat. Nous lui avons donc fait un CDD de 6 mois et à l'issue nous lui proposerons une période de stage avant titularisation.

MEDIATHEQUE

Suite à l'appel à candidature pour le poste d'adjoint(e) à la Directrice du Réseau des médiathèques, nous avons reçu 36 CV

5 personnes ont été rencontrées en entretien. La candidature de Rémi MARTIN avait été privilégiée car son CV était intéressant notamment par rapport au volet informatique important sur ce poste. Malheureusement, l'arrivée de ce candidat a été compliquée et il ne sera resté que 4 jours à la médiathèque !

C'est donc finalement la candidature de Maryse CANON qui a été retenue, elle intégrera la collectivité par voie de mutation à compter du 17 mai prochain. Maryse CANON travaille actuellement à la médiathèque de Divonne les Bains et a une riche expérience professionnelle.

En attendant son arrivée et pour pallier l'absence pour cause de maladie d'une des agents, Cendrine CAILHOL a effectué un remplacement de 1 mois.

En novembre dernier, Mickaël ROZE a intégré l'équipe de manière temporaire via une mutation interne, il devait en principe prêter main forte durant 5 mois mais il va rester encore quelques semaines au sein de l'équipe de la médiathèque.

OFFICE DE TOURISME

David OLIVIER a demandé le renouvellement de sa mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une année supplémentaire (il entame sa 3^{ème} année), il va donc être proposé à Fanny DUBOIS la reconduction de son contrat pour 1 année.

CRECHE

Devant faire face à l'absence temporaire d'une de nos agents, nous avons recruté pour 6 semaines Sandie BARNOUX de Chancia, afin d'effectuer le remplacement.

DIVERS

Technique

Cindy CONCLOIS qui assure les missions d'agent d'entretien, attend un heureux événement. Elle a été arrêtée plus tôt que prévu. Son remplacement est en cours.

Yannick TREILLES est en arrêt maladie depuis fin février, il devrait revenir à compter du 25 mars prochain. En attendant, c'est Pierrick BOISSON notre prestataire qui pallie aux urgences.

Administratif

Vivian CAVALIERE a sollicité la prolongation de sa mise en dispo pour convenances personnelles. Nous accèderons favorablement à sa demande.

SAISONNIERS

Le planning des saisonniers 2017 est quasiment finalisé, afin de gagner du temps, nous avons décidé de privilégier les candidatures des jeunes qui ont déjà travaillés dans nos services. A l'instant T, il nous manque encore 2 jeunes pour août au Musée du Jouet

12. Communications diverses

■ Mise en place d'une régie de recettes pour repas conseils communautaires

Le Président explique qu'il est nécessaire de réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité, il a donc été décidé de mettre en place une participation financière des élus communautaires aux frais des repas des conseils communautaires. Le montant de cette participation est fixé à 10 euros par élu.

Pour permettre l'encaissement de ces recettes, une régie de recettes a été mise en place au siège de Jura Sud (**Décision du Bureau du 22 décembre 2016**). Pour faciliter le fonctionnement de cette régie, il vous sera demandé avant chaque conseil communautaire, si vous comptez participer ou non au repas, et si oui, le nombre de participant exact avec le règlement (une date butoir vous sera communiquée pour chaque conseil). Toute réservation sans règlement ne pourra être prise en compte.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et votre collaboration.

Pascal GAROFALO rappelle enfin les différentes dates à venir :

- Prochain conseil communautaire le 13/04/2017
- Prochaine commission des Maires le 29/03/2017
- Evènement de la fête de la petite enfance le 22/04/2017
- Projection du film « Demain » le 30/03/2017

Pascal GAROFALO demande s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

René MARGUET sollicite la parole, il souhaite avoir des explications sur le cas d'un gérant d'une société de Taxi et qui souhaitait s'installer sur la zone de Vaux-les-St-Claude. Il s'est présenté à la communauté de communes Jura Sud pour expliquer sa demande et à priori la collectivité n'a pas répondu à ses attentes, il a fini par s'installer à Chassal.

Le Président laisse la parole à Serge LACROIX, Vice-Président en charge de la commission développement économique et mutualisation.

Serge LACROIX lui explique qu'il est difficile de répondre à ce type de demande puisque pour le moment, la collectivité n'a plus de terrain à vendre et rappelle son explication lors du conseil communautaire du 8 décembre 2016 à Martigna sur la situation du développement économique concernant les zones d'activités.

Plus personne ne se manifestant, le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 20h52.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Lacroix', written in a cursive style.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MARS 2017

Le Président,

Les conseillers communautaires,

The page contains numerous handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in a loose grid-like fashion, corresponding to the roles listed above. The top left signature is a large, stylized black mark. To its right are several smaller signatures, some in blue ink. Below these are more signatures, including one that appears to say 'C. B...' and another that looks like 'C. B...' with a flourish. The bottom right corner features a signature that looks like 'C. B...' with a large flourish. The overall impression is of a formal document with multiple approvals.

